

P ermettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires. Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et chômeurs...

- 4-1 État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée
- 4-3 Les disparités de niveaux de vie
- 4-4 Les disparités de niveaux de diplôme des 25-34 ans
- 4-5 L'illettrisme chez les jeunes
- 4-7 Les actifs occupés résidant à plus de 60 minutes de leur lieu de travail
- 4-8 Le taux de satisfaction des demandes HLM

■ 4.1 État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée

Mise à jour mars 2017

Pertinence

« Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales » constitue l'un des neuf axes stratégiques identifiés par la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020. L'espérance de vie à la naissance et ses différences par catégories sociales ou régionales est à ce titre l'un des indicateurs retenus au niveau national pour répondre à un enjeu majeur de bien-être en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. L'espérance de vie à la naissance est définie par le nombre d'années théoriques restant à vivre à un nouveau-né, compte tenu de la structure de la mortalité par âge constatée au moment de sa naissance. Cet indicateur résume le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social, aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

L'augmentation de l'espérance de vie témoigne d'une nette amélioration de l'état de santé de la population. Après avoir été essentiellement due, jusqu'au début des années quatre-vingt, à la baisse de la mortalité dans les premières années de la vie, elle résulte dorénavant davantage d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges plus avancées, y compris des états de dépendance.

L'utilisation de cet indicateur en lien avec les causes de décès pour évaluer les besoins de prévention devient donc moins pertinente. C'est pourquoi les responsables de la santé publique sont de plus en plus préoccupés, en France comme dans la plupart des pays comparables, de la mortalité prématurée, définie généralement comme étant la mortalité survenant avant 65 ans.

La mortalité prématurée constitue également un indicateur d'inégalités sociales devant la mort, inégalités qui sont particulièrement marquées avant 65 ans.

Chez les hommes en activité professionnelle, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socio-professionnelle : chez les ouvriers-employés, le taux de mortalité prématurée est trois fois plus élevé que chez les cadres supérieurs et professions libérales, et deux fois plus élevé que chez les cadres moyens et commerçants. On utilise pour cet indicateur des taux standardisés, c'est-à-dire ceux que l'on observerait dans la région si elle avait la même structure par âge que la population nationale.

Analyse

L'Occitanie fait partie des régions françaises où l'espérance de vie à la naissance est l'une des plus élevées, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes (4^e rang pour les deux). Ces quinze dernières années, l'espérance de vie a crû de presque trois ans pour les femmes et de quatre pour les hommes, notamment en raison d'une baisse de la mortalité des plus âgés. Entre 1999 et 2013, le taux de mortalité prématurée baisse également, celui des hommes restant deux fois supérieur à celui des femmes.

Les habitants de la région Occitanie ont une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées de France métropolitaine. Elle atteint, en 2014, 79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes. L'Occitanie se situe ainsi au quatrième rang des régions de métropole pour les femmes derrière les Pays de la Loire, l'Île-de-France (85,9 ans) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (85,8 ans). Concernant les hommes, la région se classe aussi quatrième, juste derrière l'Île-de-France (80,8 ans), l'Auvergne-Rhône-Alpes (80,1 ans) et la Corse (79,9 ans). Par rapport à la moyenne métropolitaine, les femmes de la région Occitanie ont une espérance de vie à la naissance supérieure de deux mois, quand les hommes vivent cinq mois plus vieux. Au sein de la région, ce sont dans les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et du Gard que les hommes vivent le

plus longtemps. L'Aveyron, le Tarn et la Haute-Garonne détiennent les records de longévité pour les femmes.

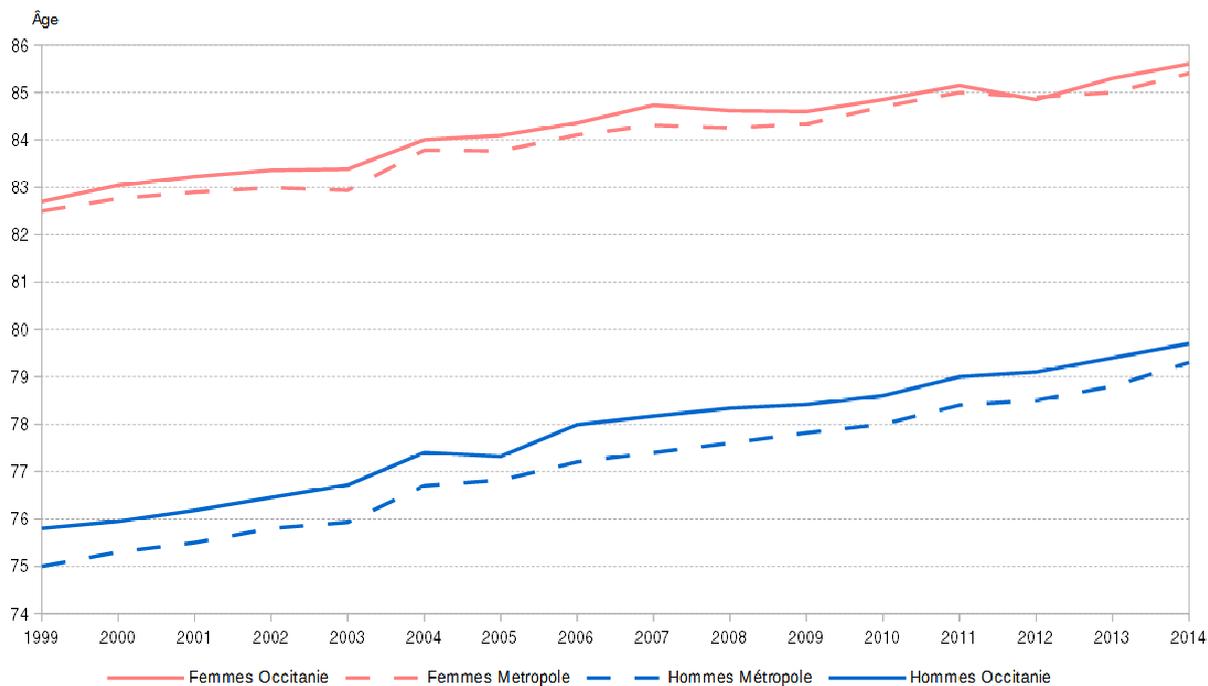
Entre 1999 et 2013 en Occitanie, l'espérance de vie des femmes croît de 2,9 années, et celle des hommes de 3,9 années, contre respectivement 2,6 et 4 années en métropole. La différence d'espérance de vie entre femmes et hommes, au profit des femmes, s'est ainsi réduite d'un an en près de quinze ans, passant de 6,9 années de différence en 1999 à 5,9 années en 2014. Les femmes adoptent plus fréquemment qu'auparavant des conduites à risques, comme le tabagisme, alors que, dans le même temps, les hommes s'y exposent moins. Néanmoins, le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) baisse en Occitanie depuis quinze ans (de 2,0 ‰ en 1999 à 1,8 ‰ en 2013 en taux standardisés). Celui des hommes reste deux fois plus élevé que celui des femmes (2,5 ‰ contre 1,2 ‰ en 2013).

La mortalité infantile s'établit en Occitanie à 3,1 pour 1 000 enfants nés vivant entre 2012 et 2014, contre 3,5 ‰ en moyenne en France. Dorénavant, la baisse de la mortalité infantile n'est plus un facteur déterminant dans l'allongement de la durée de vie, c'est la baisse de la mortalité des plus âgés qui contribue à l'augmentation de l'espérance de vie. En 2014, le taux de mortalité standardisé des 65 ans ou plus s'établit à 35,4 ‰ en Occitanie alors qu'il est encore de 36,8 ‰ en France métropolitaine. Il diminue fortement entre 1999 et 2014, de 8,4 points en Occitanie contre 7,7 en France métropolitaine.

Ces indicateurs régionaux recouvrent des disparités départementales importantes : le taux de mortalité infantile en 2014 reste à un niveau très élevé en Ariège (4,3 ‰), en Lozère et dans le Tarn-et-Garonne (4,0 ‰), et le plus faible en Haute-Garonne (2,4 ‰). De même, le taux de mortalité prématurée standardisé est au plus haut en Ariège, dans l'Aude et les Pyrénées orientales (2,0 ‰ en 2014) et au plus bas en Haute-Garonne (1,6 ‰). ■

Homme ou femme, on vit plus vieux en Occitanie

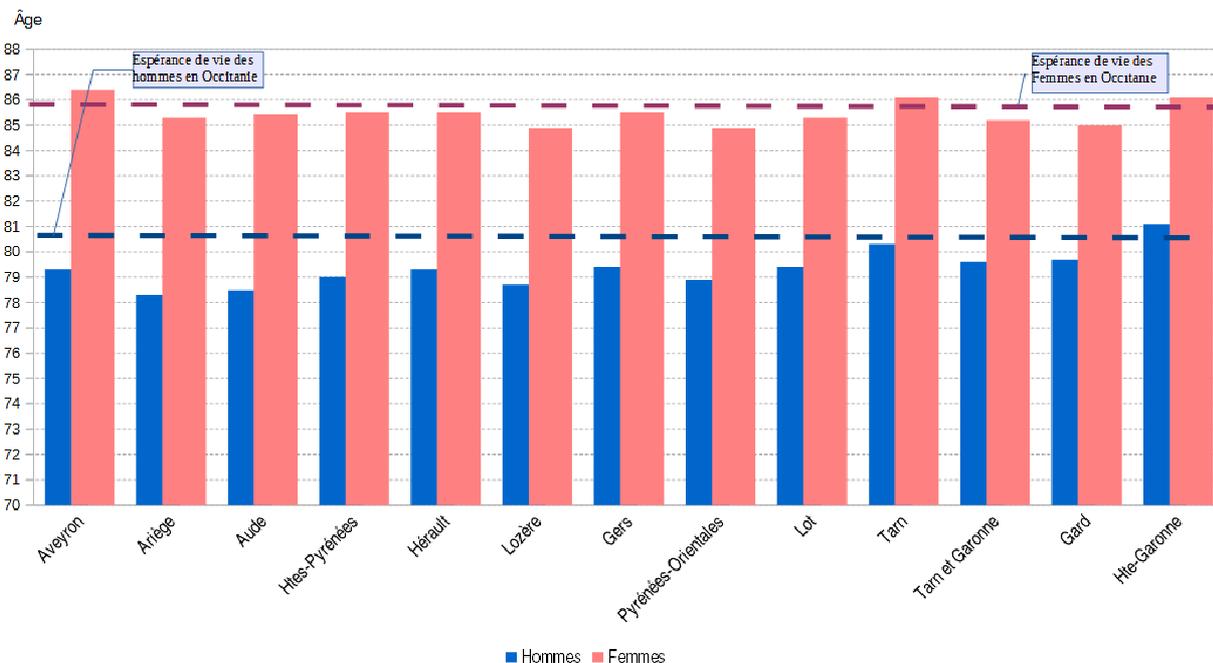
Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe (en années)



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Les Aveyronnais ont le plus fort écart de vie entre les hommes et les femmes

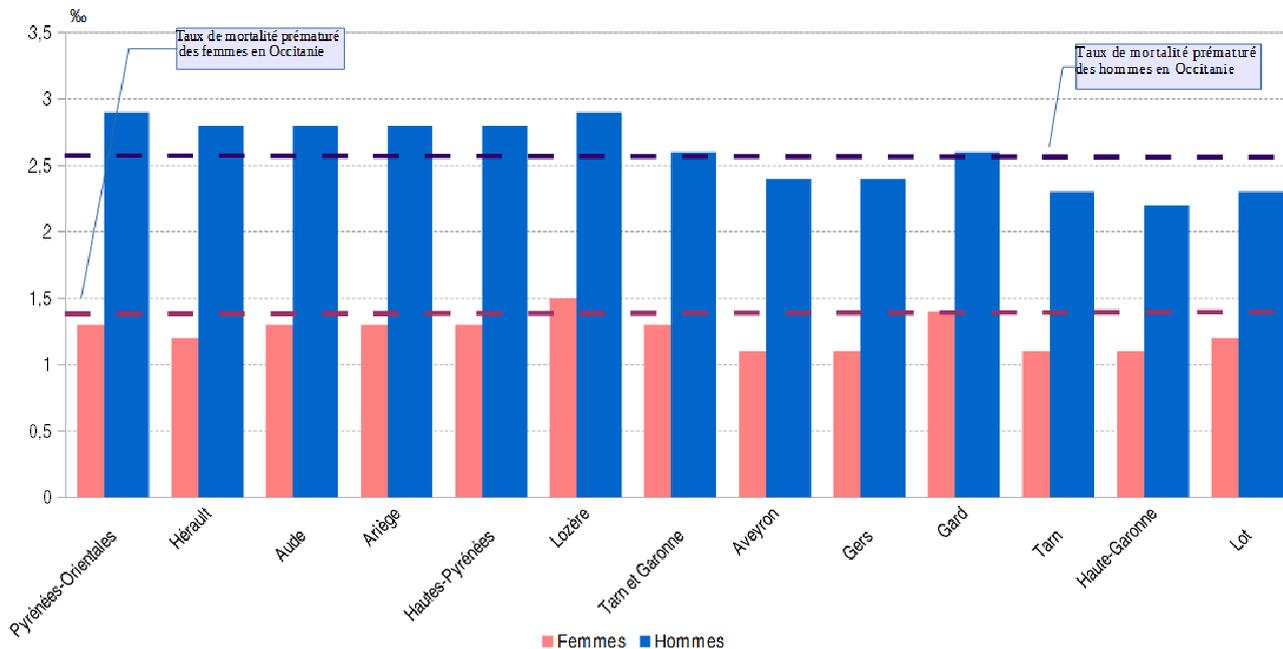
Espérance de vie à la naissance par département et par sexe en 2014



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

La moitié des départements d'Occitanie ont un taux de mortalité prématuré des hommes 2,2 fois plus important que celui des femmes

Taux de mortalité prématuré par sexe en 2013



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Pour en savoir plus :

- « [Baisse des naissances en 2015, mais moins marquée en Occitanie](#) », *Insee Analyses Occitanie* n° 33, décembre 2016
- « [Tableaux de l'économie française - chapitre 3.6 - Espérance de vie - Mortalité](#) », *Insee Références*, mars 2017
- « [Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers](#) », *Insee Première* n° 1584, février 2016
- « [L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales devant la mort demeurent](#) », *Insee Première* n° 1372, octobre 2011

■ 4-3 Les disparités de niveaux de vie

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. Permettre l'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La distribution des niveaux de vie donne une image globale des inégalités monétaires. Elle apporte des indications sur les modalités du partage des fruits de la croissance et sur l'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité. Elle permet également d'alerter quant aux risques que fait courir à la société un défaut de cohésion sociale. La réduction des disparités de niveaux de vie constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre les territoires et les générations.

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), ramené au nombre d'unité de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

L'indicateur principal de disparité des niveaux de vie retenu ici correspond au rapport inter-décile du niveau de vie du territoire étudié. C'est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile, définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Grâce au nouveau dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal), l'observation du revenu disponible des ménages est désormais possible à un niveau territorial plus fin qu'auparavant, jusqu'à l'échelle communale et infracommunale. Un indicateur complémentaire est également retenu : le revenu médian par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu disponible en deçà (ou au-dessus) duquel se situe la moitié de la population étudiée.

Analyse

En 2012, les disparités de niveaux de vie sont davantage marquées en Occitanie qu'en moyenne en province, en raison de bas revenus plus faibles dans la région.

Les situations sont très contrastées entre les 13 départements de la région. Les niveaux de vie mensuels médians s'échelonnent d'environ 1 450 euros dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales jusqu'à 1 790 euros en Haute-Garonne qui arrive largement en tête des 13 départements.

C'est dans l'Hérault que les disparités sont les plus importantes et en Lozère, en Aveyron et dans les Hautes-Pyrénées qu'elles sont les plus faibles. Au niveau infra-départemental, les disparités sont les plus marquées au sein des grands pôles urbains et dans les campagnes les plus isolées.

L'Occitanie fait partie des régions où les disparités de niveaux de vie sont les plus marquées, après la Corse et Paca et loin derrière l'Île-de-France. Ainsi, en 2012, les 10 % d'habitants les plus aisés de la région disposent d'un niveau de vie mensuel plancher d'au moins 2 894 euros par unité de consommation (UC), soit 3,5 fois plus que le niveau plafond des 10 % les plus modestes (822 euros). Ces fortes disparités dans la région s'expliquent surtout par l'importance des bas revenus. En effet l'Occitanie est aussi dans le peloton de tête pour les plus faibles revenus disponibles médians par unité de consommation, derrière les Hauts-de-France et la Corse.

Les situations sont contrastées entre les 13 départements qui composent la région. Le revenu médian en Haute-Garonne s'élève à près de 1 800 euros mensuels, bien au-delà de la moyenne régionale (1 574 euros), quand l'Aude et les Pyrénées-Orientales se situent autour de 1 450 euros. Ces deux départements sont aussi ceux qui présentent les plafonds de bas revenus parmi les plus faibles, mais pas pour autant les plus fortes disparités. En effet, les écarts les plus conséquents entre le niveau de vie plafond des 10 % des habitants les plus pauvres et le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés se constatent dans l'Hérault (3,8) et dans une moindre mesure dans le Gard et en Haute-Garonne (3,6). Des bas revenus particulièrement faibles dans l'Hérault et le Gard, alliés à des hauts

revenus plus élevés dans l'Hérault, expliquent ces fortes disparités. La Haute-Garonne se distingue à la fois par un revenu plancher et un revenu plafond bien plus élevés que les autres départements de la région (+ 12,4 % et + 13,4 % par rapport à la moyenne régionale). À l'opposé, les écarts de niveaux de vie les plus faibles se trouvent dans l'Aveyron, la Lozère et les Hautes-Pyrénées : le revenu disponible plancher des 10 % les plus aisés y est 3,1 fois supérieur au revenu plafond des 10 % les plus pauvres.

Les prestations sociales (allocations familiales, allocations logement et minima sociaux) hors pensions de retraite et indemnités de chômage ont pour objectif de réduire les disparités de niveaux de vie entre les populations et les territoires. Elles représentent 5,7 % du revenu disponible des ménages de la région en 2012, soit plus que les 5 % métropolitains. Ce sont logiquement les bas revenus qui bénéficient de l'essentiel de ces prestations. Ainsi dans l'Aude, les Pyrénées Orientales et le Gard, départements où les revenus médians et les seuils de bas revenus sont les plus faibles, les prestations représentent autour de 7 % des revenus, et jusqu'à 41 % pour les personnes les plus modestes (1^{er} décile). A contrario, dans l'Aveyron, le Gers et le Lot ainsi qu'en Haute-Garonne, la part des prestations sociales versées est moindre (de 4,5 à 4,7 % des revenus).

Le zonage en aires urbaines dessine une autre répartition de la géographie des revenus, très liée à l'influence des villes. De manière générale, le niveau de vie médian est plus élevé dans l'espace urbain, en particulier dans les couronnes des grands pôles urbains ; au sein même des grands pôles, il est bien plus élevé en banlieue qu'en ville-centre. Ces territoires résidentiels concentrent une part plus forte des revenus d'activité qui tirent les niveaux de vie vers le haut. Les revenus disponibles médians sont a contrario les plus faibles dans les communes isolées qui échappent à l'influence des pôles, comme dans l'arrière-pays, le long du littoral et en dessous d'une diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

Ce sont les grands pôles urbains et dans une moindre mesure leurs couronnes périurbaines qui présentent les seuils de hauts revenus les plus élevés, dans la région comme ailleurs en France

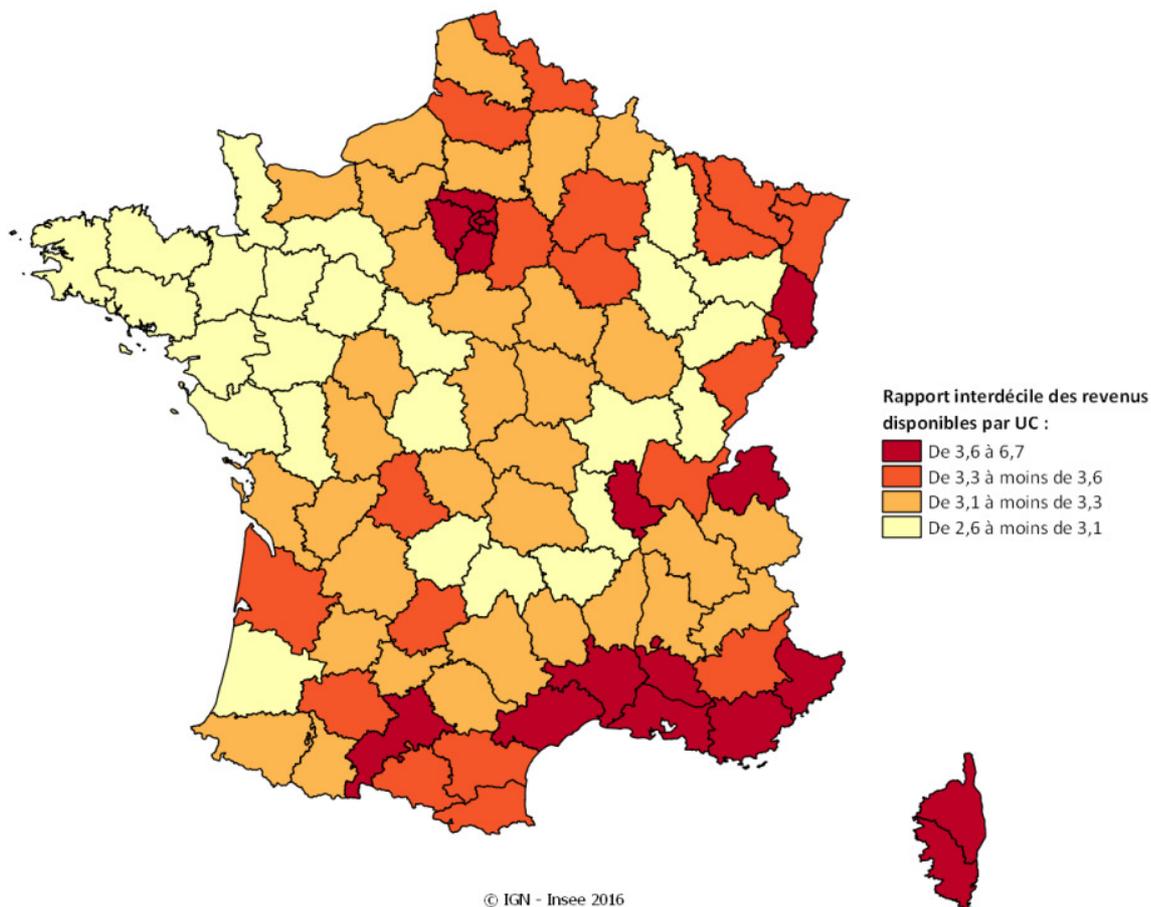
métropolitaine. C'est aussi au sein même de ces grands pôles que les disparités sont les plus fortes, puisque les revenus planchers des 10 % les plus aisés y sont presque quatre fois plus élevés que les

revenus plafonds des 10 % les moins favorisés. Ces territoires hébergent à la fois les populations les plus aisées, aussi bien en banlieue que dans les villes-centres, mais aussi des populations plus

modestes, comme les jeunes ou les bénéficiaires de minima sociaux. En effet, l'habitat social est souvent plus dense dans les villes-centres, avec parfois un parc de logements anciens voire vétustes. ■

Des inégalités plus fortes dans le Sud-Est et dans le Nord-Est

Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation) et par département en France en 2012



Source : Insee-Dgfp, Filosofi 2012

© IGN - Insee 2016

Un revenu médian élevé en Haute-Garonne et des disparités de niveaux de vie plus fortes dans l'Hérault

Dispersion des revenus par département en 2012

Départements	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (en €)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Lozère	1 528	850	2 600	3,1
Hautes-Pyrénées	1 574	884	2 709	3,1
Aveyron	1 556	881	2 721	3,1
Tarn et Garonne	1 533	839	2 668	3,2
Tarn	1 558	868	2 764	3,2
Gers	1 589	870	2 828	3,3
Lot	1 566	859	2 809	3,3
Ariège	1 507	804	2 638	3,3
Aude	1 436	758	2 556	3,4
Pyrénées-Orientales	1 460	766	2 659	3,5
Haute-Garonne	1 790	924	3 282	3,6
Gard	1 502	764	2 746	3,6
Hérault	1 534	772	2 900	3,8
Occitanie	1 574	822	2 894	3,5
Province	1 617	883	2 923	3,3
France métropolitaine	1 649	875	3 103	3,5

Source : Insee-Dgfp, Filosofi 2012

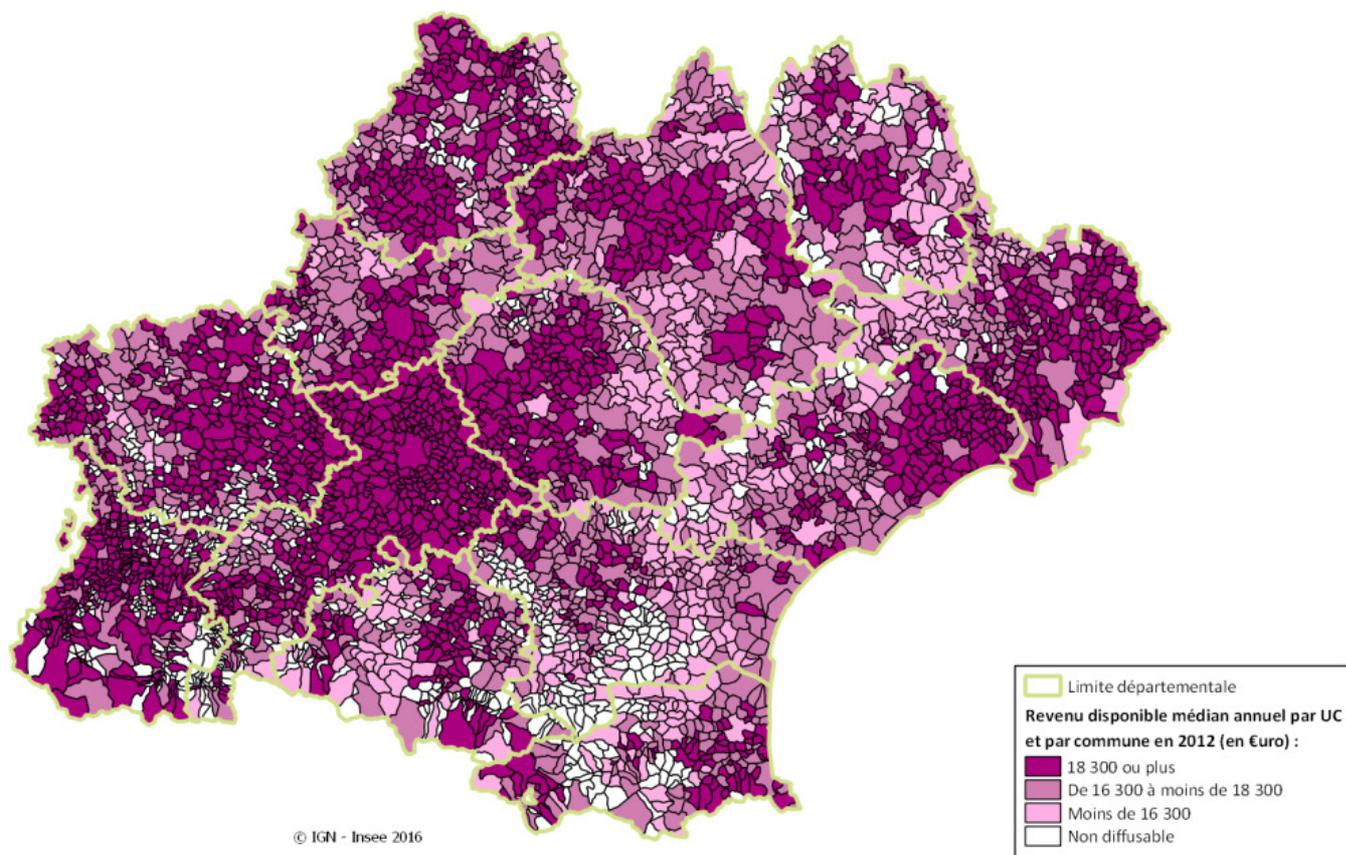
Un revenu médian élevé dans les couronnes des grands pôles urbains

Dispersion des revenus par zonage en aires urbaines en 2012

	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (en €)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Moyens pôles	1 569	904	2 610	2,9
Petits pôles	1 601	915	2 686	2,9
Couronnes des grands pôles urbains	1 664	926	2 871	3,1
Couronnes des petits pôles	1 507	825	2 613	3,2
Communes isolées hors influence des pôles	1 512	813	2 612	3,2
Couronnes des moyens pôles	1 475	804	2 639	3,3
Autres communes multipolarisées	1 505	823	2 727	3,3
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	1 429	760	2 536	3,3
Grands pôles urbains	1 600	795	3 073	3,9
Occitanie	1 574	822	2 894	3,5
Province	1 617	883	2 923	3,3
France métropolitaine	1 649	875	3 103	3,5

Source : Insee-Dgfp, Filosofi 2012

Des inégalités plus fortes dans le Sud-Est et dans le Nord-Est
Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation) et par département en France en 2012



Source : Insee-Dgfp, Filosofi 2012

Pour en savoir plus :

- « [Disparités de revenus et ségrégation dans les pôles urbains de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes](#) », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 23, juin 2016
- « [Forte pauvreté rurale et urbaine en Languedoc Roussillon](#) », *Insee Analyses Languedoc Roussillon* n° 11, juin 2015
- « [Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées](#) » - Édition 2015 (données 2013), *Insee Dossier Midi-Pyrénées* n° 3, mai 2015
- « [Les revenus et le patrimoine des ménages](#) », édition 2016, *Insee-Références*, juin 2016
- Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr

■ 4-4 Les disparités de niveaux de diplôme des 25-34 ans

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Le capital humain (les compétences, les apprentissages et les talents) est un facteur d'adaptation de plus en plus sollicité dans les enjeux économiques, environnementaux et de globalisation des échanges. En le renforçant, les évolutions prévisibles et nécessaires peuvent être mieux anticipées.

Du point de vue des personnes, l'accès à l'éducation et à l'emploi constitue une dimension importante du développement humain et du bien-être. L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, si elle ne garantit pas une insertion sur le marché de l'emploi, est un moyen de diminuer fortement les risques de chômage, et ce d'autant plus que le niveau de qualification est élevé. Par delà l'insertion professionnelle, le système éducatif doit aussi permettre à chaque jeune de se construire en tant qu'individu et citoyen.

Du point de vue des entreprises, les diplômes obtenus constituent une information très significative dans l'approche de la capacité de la population à répondre à leurs besoins. En particulier, l'importance des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler, et plus spécifiquement parmi les jeunes, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, y compris les défis économiques de l'innovation et du développement.

L'indicateur principal retenu concerne la population non scolarisée de la tranche d'âge 25-34 ans (qui correspond à la fin du cursus de formation initiale incluant les études les plus longues) et sa répartition selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Un autre indicateur concerne le taux de sortie du système scolaire sans diplôme ou qualification. Il illustre la part des jeunes présentant les risques les plus importants en termes d'insertion professionnelle. Ces jeunes directement menacés par la pauvreté et l'exclusion représentent un enjeu majeur de solidarité entre les générations. La lutte contre le décrochage scolaire est ainsi une priorité pour les ministères en charge de l'éducation et de la jeunesse. C'est aussi un enjeu ciblé au niveau européen : dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les États membres ont retenu comme objectif une diminution d'au moins 10 % d'ici 2020, à l'échelle européenne, de la part des jeunes en

décrochage scolaire. En référence à la stratégie européenne, l'indicateur ne prend pas en compte les diplômés d'un niveau inférieur ou équivalent au premier cycle d'enseignement secondaire. Il mesure ainsi la part des jeunes de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et qui n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang plus élevé.

Analyse

Dans la région Occitanie en 2012, 42,7 % des jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une part légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine (43,2 %). Ce taux varie de 32,3 % dans l'Aude à 55,4 % en Haute-Garonne, premier département de province au regard de ce critère.

À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés peu ou pas diplômés sont proportionnellement aussi nombreux dans la région qu'en moyenne métropolitaine (14,7 %). Là encore, il existe une forte hétérogénéité selon les départements, cette part variant quasiment du simple au double entre l'Aveyron (10,7 %) et les Pyrénées-Orientales (20,6 %).

Composante importante du développement humain et du bien-être, le niveau de qualification dans la région Occitanie est légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine : en 2012, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés y est de 42,7 % contre 43,2 %. Cela représente 259 000 jeunes en 2012 dans la région. Celle-ci se situe toutefois au quatrième rang des régions ayant la part la plus élevée, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne. En effet, en Île-de-France, cette part atteint 54,2 %, tirant la moyenne métropolitaine vers le haut. Si l'on exclut l'Île-de-France, la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur tombe à 40,1 %. En Occitanie, la présence d'une offre de formation post-bac développée et variée, ainsi que l'attractivité de la région pour des populations jeunes et diplômées ou en passe de le devenir, contribuent à son bon positionnement.

Néanmoins, les disparités sont très marquées à l'intérieur de la région. C'est, après l'Île-de-France, la région où l'écart

entre les départements est le plus grand. En effet, La Haute-Garonne est le 3^e département français pour la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés et le 1^{er} département de province (55,4 %), loin devant l'Hérault en 15^e position (43 %), qui accueille aussi un important pôle d'enseignement supérieur dans la métropole de Montpellier. À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, l'Aude apparaît en queue de peloton, avec à peine un tiers des 25-34 ans non scolarisés diplômés du supérieur (85^e rang des départements métropolitains).

La concentration géographique des jeunes diplômés du supérieur en Haute-Garonne (36 % des jeunes diplômés de la région) s'explique en partie par la forte implantation des fonctions métropolitaines supérieures dans l'agglomération toulousaine. C'est aussi le cas mais de manière moins marquée pour l'Hérault (20 % des jeunes diplômés) au regard des autres départements de la région, du fait de la relative concentration de ce type d'emplois dans l'agglomération montpelliéraine. Dans les autres départements, la structure économique et sociale offre relativement moins d'emplois qualifiés. L'importance des territoires ruraux expliquent aussi ces écarts à l'intérieur de la région.

Entre 2007 et 2012, la part des diplômés du supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés progresse plus faiblement en Occitanie (+ 1,9 point) qu'en métropole (+ 2,3 points). Là encore, les situations sont différenciées entre les départements de la région. La hausse est la plus forte et même supérieure ou équivalente à la moyenne métropolitaine en Lozère (+ 2,6 points) et dans le Gers (+ 2,4). Elle progresse aussi de 2,2 points en Haute-Garonne, où cette part était déjà très élevée. Dans les autres départements de la région, la hausse ne dépasse pas 1,8 point. Elle est la plus faible dans les Hautes-Pyrénées (+ 0,7) et en Tarn-et-Garonne (+ 0,5).

À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, le taux de jeunes peu ou pas diplômés parmi les 25 à 34 ans non scolarisés en Occitanie se situe dans la moyenne métropolitaine (14,7 %). Cependant, ce taux varie du simple au double selon le département. Il est particulièrement élevé dans les Pyrénées-Orientales, le Gard, le Tarn-et-Garonne et

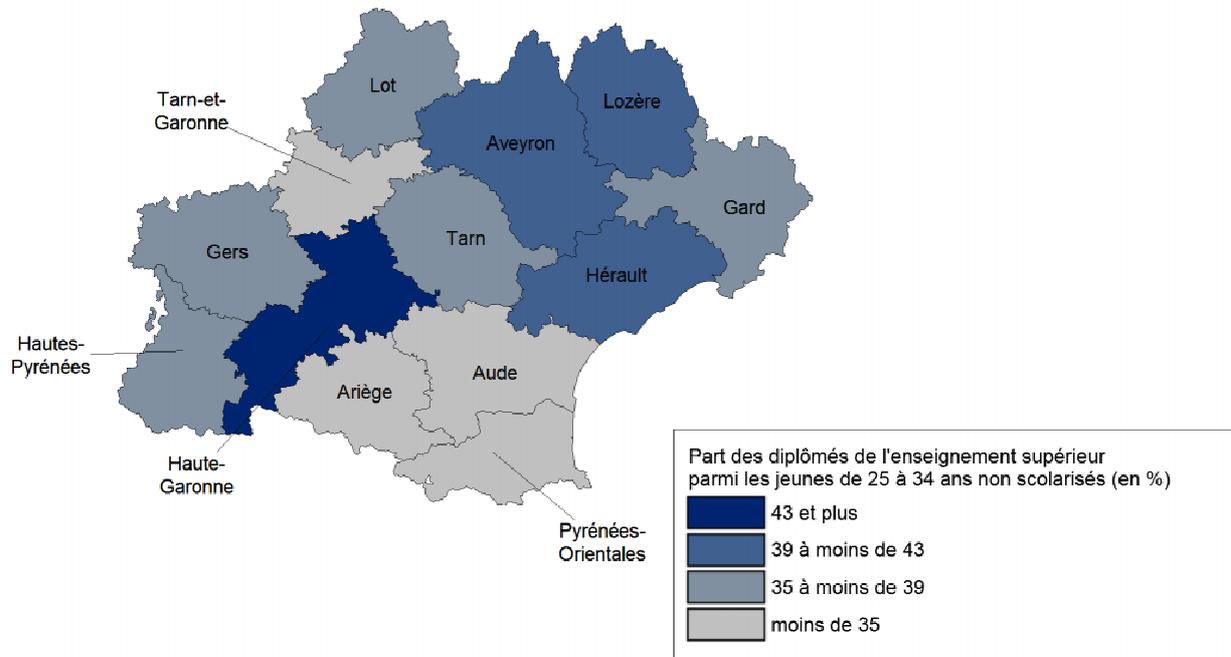
l'Aude, alors qu'il demeure faible en Haute-Garonne et dans l'Aveyron.

Entre 2007 et 2012, ce taux diminue moins fortement en Occitanie (- 1,2 point) qu'en

France métropolitaine (- 1,6 point), la baisse concerne tous les départements de la région. Cependant cette évolution est presque nulle dans les Pyrénées-Orientales et le Gers (- 0,3 point dans chacun de ces

départements). L'Aude est le seul département de la région où la part des jeunes peu ou pas diplômés chute plus fortement qu'en France métropolitaine (- 1,8 point). ■

Une très forte part de diplômés de l'enseignement supérieur en Haute-Garonne
Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés en 2012

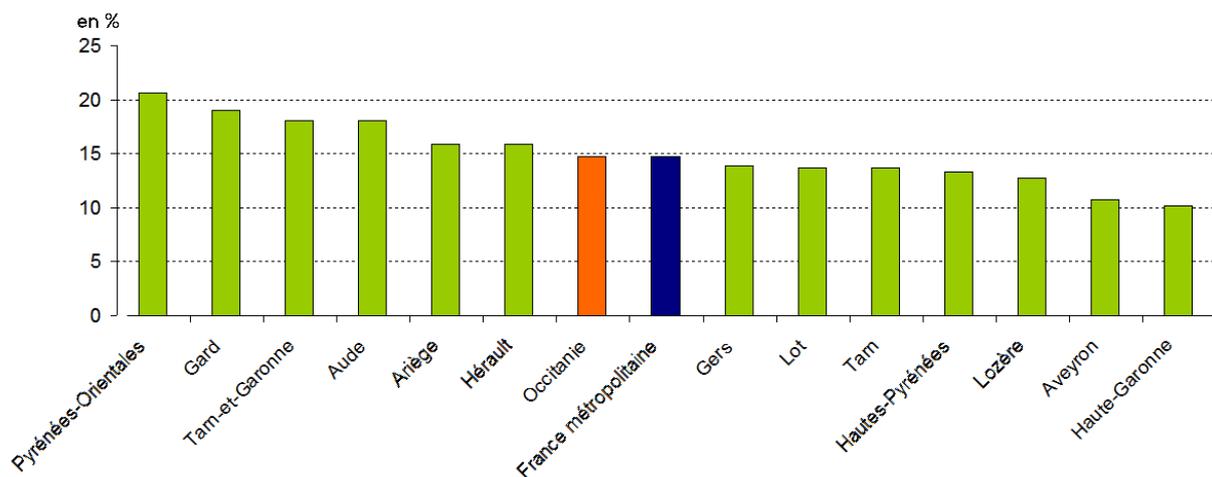


© IGN - Insee 2015

Moyenne Occitanie : 42,7
Moyenne France métropolitaine : 43,2

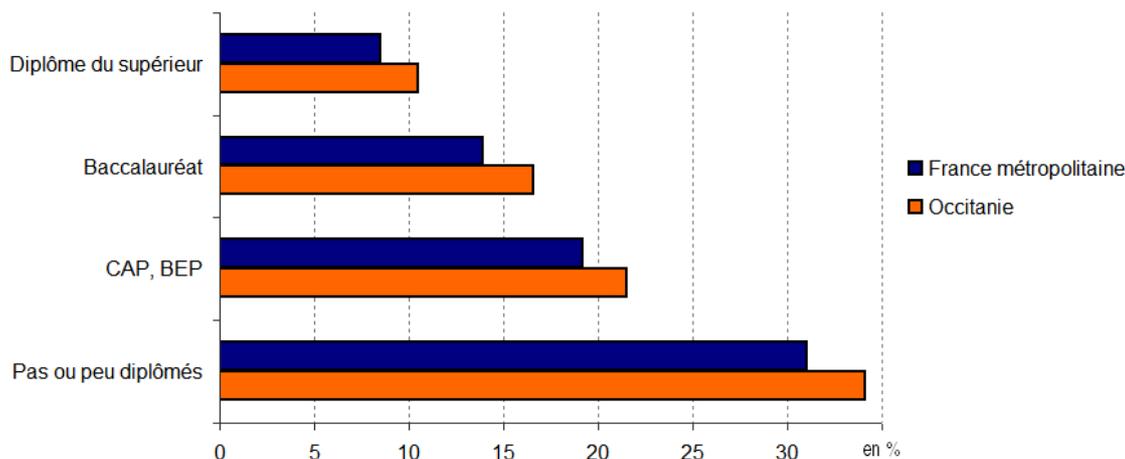
Source : Insee, recensement de la population 2012

Une part de jeunes peu diplômés presque deux fois plus élevée dans les Pyrénées-Orientales qu'en Aveyron
Part des jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés peu ou pas diplômés en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Les jeunes pas ou peu diplômés plus touchés par le chômage
Taux de chômage (au sens du recensement) des 25-34 ans non scolarisés en fonction du niveau de diplôme en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Une légère baisse du nombre de jeunes peu ou pas diplômés entre 2007 et 2012
Part des peu ou pas diplômés parmi les jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés

	Jeunes peu ou pas diplômés	
	Part de ces jeunes parmi les 20-24 ans non scolarisés en 2012 (en %)	Évolution du nombre entre 2007 et 2012 (en points)
Ariège	20,4	-1,7
Aude	25,3	0,2
Aveyron	14,9	0,2
Gard	24,6	-1,9
Haute-Garonne	16,7	0
Gers	17,8	-0,4
Hérault	22,9	-1,3
Lot	19	0,5
Lozère	16,2	-1,9
Hautes-Pyrénées	18	0,3
Pyrénées-Orientales	26,3	-2,7
Tarn	19,3	-1,4
Tarn-et-Garonne	23,9	-1,5
Occitanie	20,9	-0,8
France métropolitaine	20,2	-0,8

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Pour en savoir plus :

- « [Le décrochage scolaire](#) », ministère de l'Éducation nationale, 2014
- « [Diagnostic Régional Emploi Formation Midi-Pyrénées : bilan à mi-parcours](#) », 2014
- « [Observer l'emploi et la formation pour un diagnostic régional partagé](#) », Atout Métiers Languedoc-Roussillon

■ 4-5 Illettrisme chez les jeunes

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Selon l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI), « l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples »¹. L'accès à de tels savoirs et compétences de base est cependant nécessaire pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. Les situations d'illettrisme, en particulier chez les jeunes, témoignent de lacunes dans la transmission de notre patrimoine culturel aux générations futures. L'illettrisme, souvent conjugué avec d'autres facteurs, est aussi source d'exclusion sociale.

Pour toutes ces raisons, la lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu du développement durable. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 définit comme suit les enjeux de la lutte contre l'illettrisme : « Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète ». Au niveau mondial, le programme universel de développement durable (Agenda 2030) adopté en septembre 2015 par les 193 pays membres de l'ONU s'est fixé, parmi les 17 objectifs retenus, d'« assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (objectif 4). Au niveau national, l'ANLCI préconise la mise en place de schémas régionaux de lutte contre l'illettrisme, concertés, dont la finalité est de fédérer et d'optimiser l'action des différents intervenants : pouvoirs publics, société civile et acteurs économiques.

À l'échelle des anciennes régions, un Schéma régional² de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de base (SCRIBE) couvrait les années 2008-2012 dans l'ex-région Midi-Pyrénées, tandis qu'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme couvrait la période 2008-2011 dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon. Depuis la mise en place de la nouvelle région Occitanie au 1^{er} janvier 2016, une rencontre régionale des acteurs régionaux et locaux est intervenue en décembre 2016 sous l'impulsion de l'ANLCI « pour que l'illettrisme recule en Occitanie », dans l'objectif de partager les bonnes pratiques et amplifier la mobilisation.

La mesure de l'illettrisme est complexe. La grille d'évaluation des difficultés de lecture et d'écriture n'est pas unique, elle est plus ou moins précise et évolue dans le temps. L'évaluation varie aussi selon qu'elle est effectuée sur la base de tests proposés à une population donnée ou qu'elle résulte d'une enquête déclarative. L'illettrisme chez les jeunes est mesuré ici d'après les tests de lecture et de compétence du français effectué dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), ex-Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Cette mesure porte sur les cohortes de jeunes de 17 ans, de nationalité française et des deux sexes, qui participent à ces journées. Depuis 2009, de nouveaux tests sont proposés aux jeunes et la mesure a été fiabilisée : standardisation des modes de passation (consignes strictement identiques dans tous les centres avec un temps imparti pour l'épreuve de vitesse rigoureusement respecté d'une session à l'autre) ; automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores. Seront considérés en situation d'illettrisme les jeunes en grande difficulté de lecture, c'est-à-dire ceux ne maîtrisant pas deux des trois compétences évaluées, soit les traitements complexes requis par la compréhension d'un document et les connaissances lexicales. Ils peuvent en revanche avoir atteint ou pas le seuil de maîtrise fixé en matière d'automatisation

des mécanismes responsables de l'identification des mots, troisième compétence évaluée.

Analyse

En 2014, les jeunes âgés de 16 à 17 ans résidant en Occitanie présentent moins de difficultés de lecture qu'au niveau France métropolitaine : ils sont 8,0 % à ne pas maîtriser les traitements complexes requis par la compréhension d'un document contre 8,6 % en métropole. Cette proportion dépasse néanmoins les 10 % dans trois départements de la région (Ariège, Tarn-et-Garonne et Lot).

En cinq ans, l'évolution est favorable dans tous les départements, avec une baisse moyenne de 1,2 point au niveau régional. L'année 2014 marque cependant une légère hausse. Parmi ces jeunes en difficulté de lecture, 3,4 % peuvent être considérés en situation d'illettrisme en Occitanie (3,5 % en France métropolitaine). C'est 0,9 point de moins qu'en 2009.

D'après les tests effectués lors de la Journée Défense et Citoyenneté 2014, auprès des jeunes âgés de 16 à 17 ans, les quelque 64 000 jeunes résidant en Occitanie présentent moins de difficultés de lecture qu'au niveau métropolitain. Toutefois 8,0 % d'entre eux sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle contre 8,6 % en métropole. L'Occitanie est ainsi la quatrième région de métropole la moins touchée par ce phénomène, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bretagne et l'Île-de-France. À l'autre extrémité se trouvent les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire (respectivement 11,8 % et 11,5 %). Parmi ces jeunes, certains sont en très grande difficulté de lecture et peuvent être considérés en situation d'illettrisme d'après les critères de l'ANLCI : ils utilisent en outre un champ lexical très peu étendu ou n'ont pas encore installé les mécanismes de base du traitement du langage écrit. Cela concerne 3,4 % des jeunes passant les tests lors de la JDC (3,5 % en métropole), l'Occitanie se situant aussi pour cet indicateur au quatrième rang métropolitain.

² Outre l'illettrisme, le Schéma régional prend en compte l'analphabetisme qui touche des personnes qui n'ont jamais été scolarisées dans quelque pays que ce soit, et les difficultés que peuvent rencontrer les personnes pour lesquelles le français est une langue étrangère.

¹ Extrait du « Cadre national de référence » de l'ANLCI

Depuis 2009, la part des jeunes en difficulté de lecture baisse régulièrement jusqu'en 2013, passant de 9,2 % à 7,7 % en Occitanie (soit - 1,5 point), avant de remonter à 8,0 % en 2014. La même tendance s'observe au niveau métropolitain, quoique un peu moins marquée : - 1,1 point entre 2009 et 2013 puis + 0,1 en 2014).

De la même manière, le nombre de jeunes en situation d'illettrisme baisse entre 2009 et 2013 en Occitanie comme en métropole (respectivement - 0,9 et - 1 point), puis 2014 marque une remontée de 0,3 point en Occitanie alors que le niveau national se stabilise. Sur l'ensemble de la période, la part des jeunes en situation d'illettrisme diminue toutefois moins vite que celle des

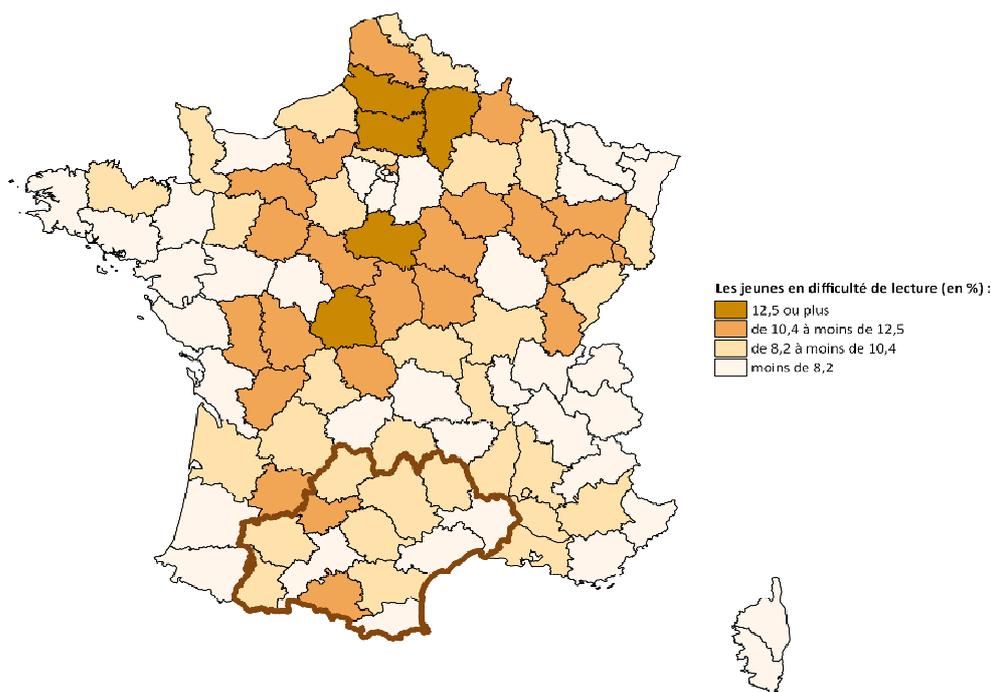
jeunes en difficulté de lecture, en région comme en métropole.

Au niveau des départements, les écarts sont conséquents dans la région : la part des jeunes en difficulté de lecture en 2014 s'étend de 6,6 % dans l'Hérault à 11,9 % en Ariège. Le Tarn-et-Garonne et le Lot ont plus de 10 % de jeunes en difficulté de lecture, le Tarn et l'Aude plus de 9 %. La proportion de jeunes en situation d'illettrisme est également très contrastée d'un département à l'autre : elle varie de 2,8 % à 5,3 % et l'on retrouve les départements déjà touchés par les difficultés de lecture, comme l'Ariège, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, alors que le Gard et les Hautes-Pyrénées sont les moins concernés.

Dans un contexte de hausse des effectifs de jeunes présents à la JDC entre 2009 et 2014, trois départements de l'Occitanie voient augmenter leur part de jeunes en difficulté de lecture sur cette période : le Lot (+ 1,7 point), l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne (+ 0,3 point). Ailleurs dans la région, cette proportion diminue, de plus de 2,5 points dans l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales. Les jeunes en situation d'illettrisme sont, en proportion, moins nombreux dans tous les départements, sauf le Lot et la Lozère (respectivement + 0,5 et + 0,1 point entre 2009 et 2014). La part des jeunes en situation d'illettrisme recule le plus nettement dans le Gard et les Pyrénées-Orientales (respectivement - 2,1 et - 1,5 point). ■

Une situation moins défavorable en Occitanie comparée au nord de la France

Proportion de jeunes en difficulté de lecture selon le département en 2014 (en %)

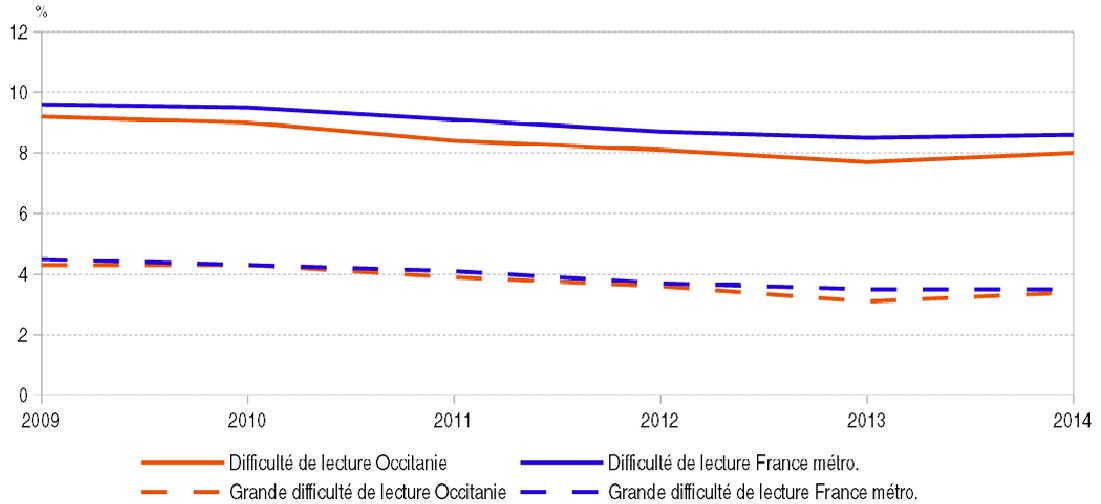


© IGN - Insee 2016

Sources : Ministère de la Défense, DSN ; MENJVA-MESR-DEPP

Des jeunes moins souvent en difficulté de lecture en Occitanie malgré des situations d'illettrisme très présentes

Évolution du taux de jeunes en difficulté (et très grande difficulté) de lecture de 2009 à 2014, en %



Sources : Ministère de la Défense, DSN ; MENJVA-MESR-DEPP

L'Ariège reste le département le moins favorisé malgré la baisse de la proportion de jeunes en difficulté de lecture

Proportions de jeunes en difficulté (ou très grande difficulté) de lecture

	2014			Évolutions 2014/2009		
	Effectif de la JDC (en nombre)	Part des jeunes en difficulté de lecture (en %)	Dont en grande difficulté de lecture (en %)	Effectif de la JDC (en %)	Part des jeunes en difficulté de lecture (en pts de %)	Dont en grande difficulté de lecture (en pts de %)
Ariège	1 619	11,9	5,3	- 1,6	- 1,3	- 0,6
Tarn et Garonne	2 985	10,8	4,1	2,1	0,3	- 0,3
Lot	1 862	10,3	3,7	3,2	1,7	0,5
Tarn	4 540	9,9	4,2	2,2	- 0,6	- 1,1
Aude	3 892	9,4	4,0	11,9	- 1,9	- 1,6
Gers	2 029	9,3	3,4	7,1	- 0,3	0,9
Aveyron	2 895	8,5	3,3	5,9	0,3	- 0,1
Lozère	802	8,5	3,2	4,1	- 0,7	0,1
Hautes-Pyrénées	2 524	8,3	2,8	9,0	- 0,4	- 0,7
Haute-Garonne	14 686	7,7	3,3	8,9	- 0,1	- 0,3
Pyrénées-Orientales	4 657	7,0	3,2	- 0,2	- 2,6	- 1,5
Gard	8 767	6,9	2,7	6,6	- 2,7	- 2,1
Hérault	12 759	6,6	3,1	13,8	- 2,5	- 1,3
Occitanie	64 017	8,0	3,4	6,2	- 1,2	- 0,9
France métropolitaine	738 223	8,6	3,5	3,4	- 1,0	- 0,8

Source : Ministère de l'Éducation Nationale - DEPP JDC 2014

Pour en savoir plus :

- « [Partager les bonnes pratiques - Carte en région 2015-2017](#) », ANLCI (Agence nationale de Lutte contre l'Illettrisme)
- « [Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture](#) », DEPP, Note d'information n°14, mai 2016
- « [Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture](#) », DEPP, Note d'information n°16, mai 2015
- « [Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul](#) », Insee Première n° 1426, décembre 2012

■ 4-7 Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Le temps d'accès au lieu de travail peut être considéré comme un indicateur de l'épanouissement individuel et, au-delà, une composante de la cohésion sociale, dans le contexte de périurbanisation croissante et de dynamisme démographique irriguant même les territoires ruraux. En effet, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre, la distance et la durée des déplacements, notamment de ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

L'indicateur retenu - la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail - met en évidence des situations de tensions potentielles. La durée d'une heure peut être considérée comme la limite au-delà de laquelle le sentiment de bien-être des actifs dans leur vie quotidienne se dégrade fortement. Le temps calculé pour chaque individu est celui nécessaire en automobile, aux heures de pointe, durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail pour se rendre de son domicile à son lieu de travail.

Le distancier Metric (Mesure des trajets inter-communes / carreaux) est utilisé pour le calcul des distances entre et à l'intérieur des communes. Il fournit une estimation de la durée du déplacement en heures creuses ou en heures pleines, prenant en compte la nature du réseau routier et sa fréquentation ; il s'appuie sur le réseau routier récent de 2012 (fonds routiers BDTPO 2012 de l'IGN). Pour les navettes supracommunales, les distances sont calculées de chef-lieu à chef-lieu. Pour les navettes infra-communales, c'est-à-dire au sein d'une même commune, l'hypothèse est faite que l'ensemble des salariés se rendent au chef-lieu de leur commune.

Les effets sur la distance ou les temps de trajet liés à l'utilisation d'un autre mode de transport que la voiture, ou à une solution multimodale, ne sont pas pris en compte. Les trajets supérieurs à 200 km sont écartés : il n'est en effet pas possible de distinguer les déplacements hebdomadaires des déplacements quotidiens, ni de quantifier le phénomène de bi-résidence

qui se cache vraisemblablement derrière ces trajets longs. Cela conduit à éliminer de l'ordre de 32 000 actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail, soit à réduire le taux de 1,4 point.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2) ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (cf. fiche 1-8 « Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail ») et les modes de transport utilisés par les navetteurs (cf. fiche 1-9 « Les parts modales des déplacements domicile-travail »).

Analyse

En 2012, en Occitanie, 2,7 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est presque deux fois moins qu'en moyenne en métropole. La région Occitanie se place ainsi au 7^e rang des régions de province pour l'éloignement domicile-travail. Cette part est restée quasiment stable depuis 2007.

Les actifs résidant au nord de l'aire urbaine de Montpellier sont particulièrement concernés par ces temps de trajet élevés. Les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier sont la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail.

En 2012 en Occitanie, 2,7 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est presque deux fois moins qu'en moyenne en France métropolitaine (5 %). Si on exclut l'Île-de-France où les temps de trajets sont particulièrement longs, cette part reste inférieure en Occitanie à la moyenne des régions de province (3 %).

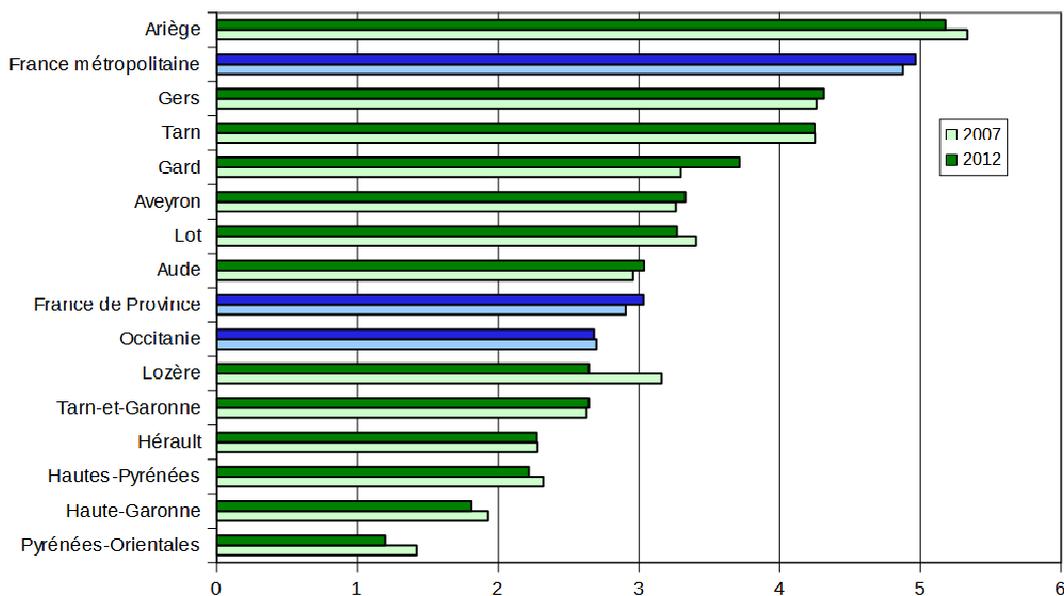
Parmi les 13 départements de l'Occitanie, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est supérieure à la moyenne de France métropolitaine uniquement en Ariège (5,2 %). Elle est très supérieure à la moyenne de province et a fortiori de la région dans le Gers et le Tarn (environ 4,3 %) et dans une moindre mesure dans le Gard. En revanche, la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est inférieure à la moyenne régionale dans l'Hérault, les Hautes-Pyrénées et surtout en Haute-Garonne et dans les Pyrénées-Orientales.

Les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier sont les deux principales destinations des actifs très éloignés de leur lieu de travail. Jusqu'à trois actifs éloignés sur cinq dans les départements de l'Ariège, du Tarn-et-Garonne et du Tarn viennent travailler dans l'aire urbaine de Toulouse, et deux actifs sur cinq dans le Gers, l'Aude et les Hautes-Pyrénées. L'aire urbaine de Montpellier attire les actifs éloignés de leur lieu de travail habitant dans l'Hérault, les Pyrénées-Orientales ou le Gard, mais de manière moins exclusive (entre deux et trois actifs éloignés sur dix). En effet, les actifs éloignés de ces départements travaillent également dans les aires urbaines de Marseille, Nîmes ou Perpignan. L'Aveyron et la Lozère, à distance des deux métropoles régionales, se distinguent : les aires urbaines de Rodez et de Mende attirent respectivement plus d'actifs éloignés de leur lieu de travail que les aires de Toulouse ou Montpellier.

La part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est restée quasiment stable depuis 2007 en Occitanie, alors qu'elle a légèrement augmenté en province (+ 0,13 point). Cette part est en forte baisse dans les Pyrénées-Orientales et surtout en Lozère. A l'inverse, la hausse est nette dans le Gard où elle atteint 0,4 point.

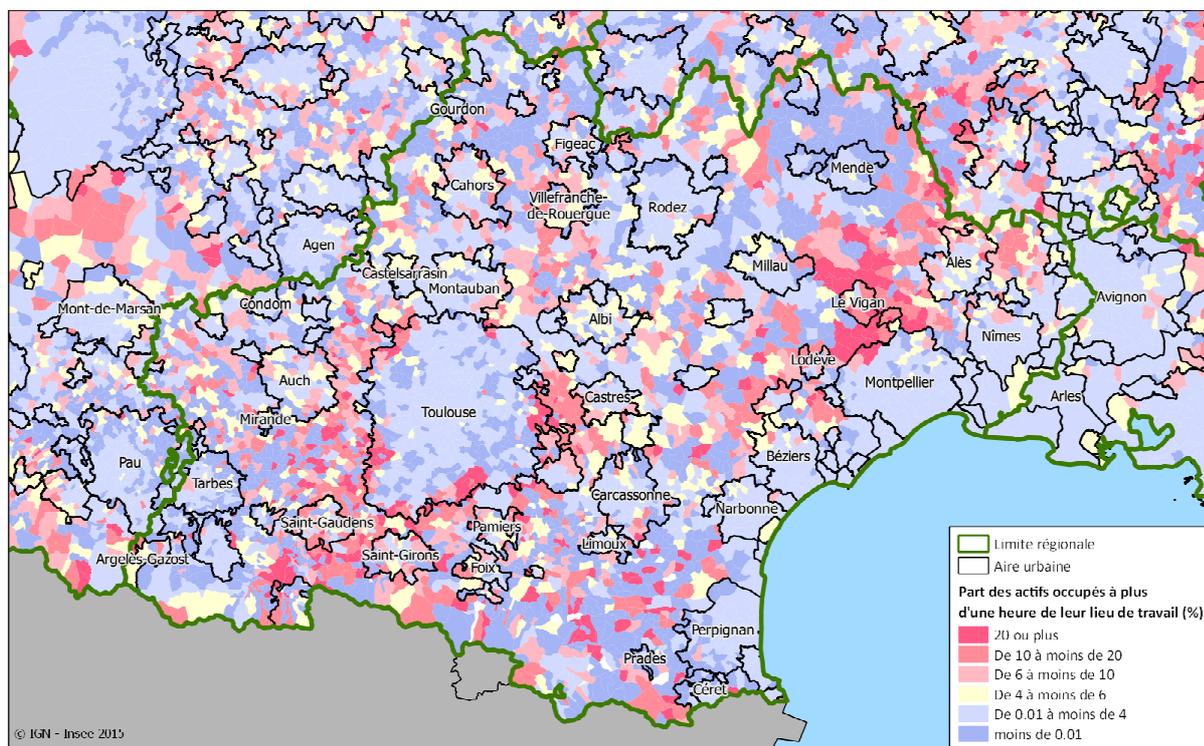
Dans la région comme en province, la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes : 3,4 % contre 1,9 %. Elle est également supérieure à la moyenne chez les cadres et les professions intermédiaires, respectivement 4,2 % et 3,3 %. ■

Nette diminution de la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail en Lozère
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (en %)



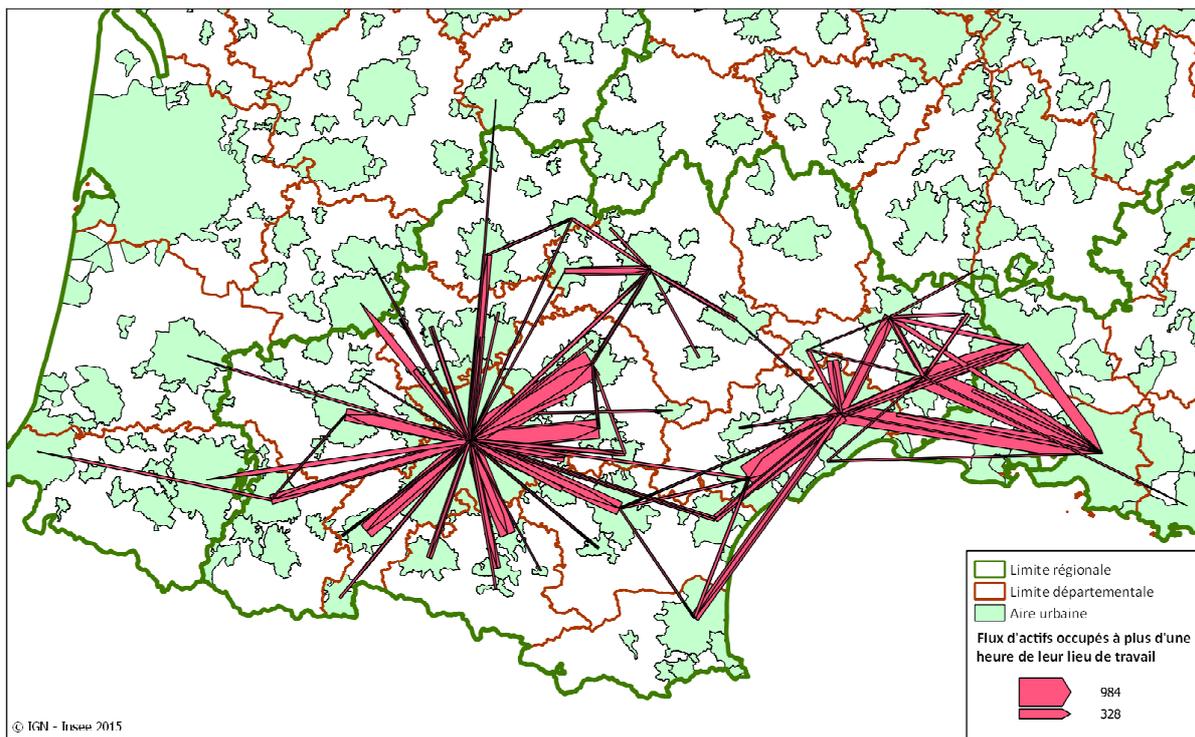
Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Une part importante d'actifs très éloignés de leur lieu de travail au nord de l'aire urbaine de Montpellier
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail en 2012 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2012

Une majorité de longs trajets à destination des aires urbaines de Toulouse et Montpellier
Flux lieu de domicile - lieu de travail d'actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail en 2012



Note : seuls les flux de plus de 50 actifs, ayant pour origine et destination une aire urbaine et inférieurs à 200 km sont représentés.

Source : Insee, recensement de la population 2012

■ 4-8 Le taux de satisfaction des demandes HLM

Mise à jour février 2018

Pertinence

La priorité de la politique du logement est de répondre aux besoins en logements de l'ensemble de la population dans sa diversité, et en particulier, à ceux des ménages les plus modestes. Le parc HLM a vocation à répondre en partie à la demande locative sociale et à permettre ainsi la mise en œuvre du droit fondamental au logement, inscrit dans la Constitution française et réaffirmé dans de nombreux textes de lois. En particulier, la loi dite Dalo du 5 mars 2007 a créé le droit au logement opposable et instaure le droit à l'hébergement, tous deux entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Pour appréhender la tension sur le parc public social et les difficultés d'accès au droit fondamental au logement, deux indicateurs sont retenus :

- la pression de la demande, calculée comme le rapport entre le nombre de demandes en attente en fin d'année et le nombre d'attributions effectuées sur une année glissante dans le parc HLM.
- le délai moyen d'attribution d'un logement social, calculé en nombre de mois. Il dépend de l'évolution du nombre de demandeurs mais aussi de l'évolution de l'offre disponible, liée notamment au rythme de mise en service de nouveaux logements

Ces données proviennent de l'infocentre du système national d'enregistrement de la demande de logement locatif social (SNE), des mécanismes responsables de l'identification des mots, troisième compétence évaluée.

Analyse

Au 1^{er} janvier 2017, on dénombre 280 910 logements sociaux dans la région Occitanie, soit une progression annuelle de 2,8 % en 2016 (+ 3,2 % en 2015).

L'augmentation régulière et soutenue du parc HLM ces dernières années est le résultat de la mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur du développement de l'offre de logements abordables pour répondre à un besoin croissant. Malgré cette évolution notable de la production de logements sociaux, la région n'arrive pas à rattraper son retard structurel. En effet, la part des logements sociaux dans le parc de résidences principales n'atteint que 10,8 % (17,0 % en moyenne nationale).

Fin 2016, 131 300 ménages sont en attente d'un logement social en Occitanie. Les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent à eux seuls 58 % des demandes avec respectivement 39 160 et 37 500 demandes en cours. Ce sont aussi les deux départements les plus peuplés de la région regroupant respectivement 20 % et 23 % des ménages en 2014.

Dans un contexte de fort dynamisme démographique et de précarité importante, notamment sur le littoral, la pression sur le parc social est forte en Occitanie.

La pression de la demande (rapport entre les demandes et les attributions de logements) est particulièrement élevée dans l'Hérault (7,2) et dans une moindre mesure dans le Gard (4,0) et les Pyrénées-Orientales (4,3).

Les bénéficiaires d'un logement social ont attendu 10,5 mois en moyenne pour obtenir satisfaction en Occitanie (13 mois en France métropolitaine). Les situations départementales sont néanmoins très variables : le délai moyen d'attente va de 3,8 mois en Lozère et dans les Hautes-Pyrénées à 10 mois dans le Gard, 10,5 mois en Haute-Garonne, 12 mois dans les Pyrénées-Orientales et jusqu'à 18 mois en moyenne dans l'Hérault.

Au regard de ces deux indicateurs, deux départements ont des difficultés particulièrement importantes pour satisfaire l'ensemble de la demande de logements HLM : l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. ■

Seulement 11 % de logements sociaux en Occitanie malgré l'augmentation du parc

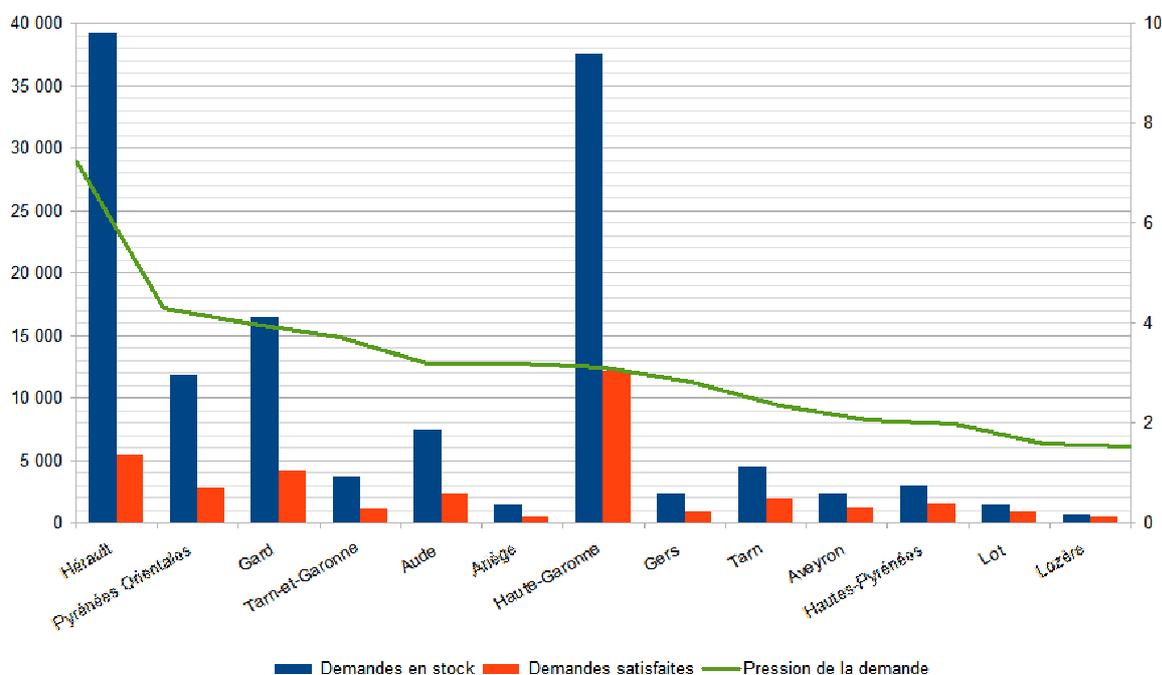
Le parc locatif social en Occitanie au 1^{er} janvier 2017

	Nombre de logements sociaux en 2017	Évolution depuis 2016 (en %)	Part des logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales (en %)
Occitanie	280 910	2,8	10,8
Ariège	3 598	0,5	5,1
Aude	16 928	3,5	10,2
Aveyron	8 309	0,3	6,5
Gard	3 9689	2,2	12,2
Haute-Garonne	83 195	4,2	13,8
Gers	5 591	2,4	6,5
Hérault	57 405	2,5	11,3
Lot	5 209	3,1	6,4
Lozère	2 815	0,3	8,2
Hautes-Pyrénées	12 523	1,4	11,8
Pyrénées-Orientales	22 114	3,9	10,3
Tarn	15 291	0,7	8,9
Tarn-et-Garonne	8 243	1,0	7,7
France métropolitaine	4 759 720	1,5	17,0

Sources : ministère de la Transition écologique et solidaire - service de la donnée et des études statistiques (SDES), Répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1^{er} janvier 2017 ; Insee, recensement de la population 2014

Une pression de la demande maximale dans l'Hérault

Nombre de demandes en stock au 31/12/2016, demandes satisfaites et pression* de la demande en 2016

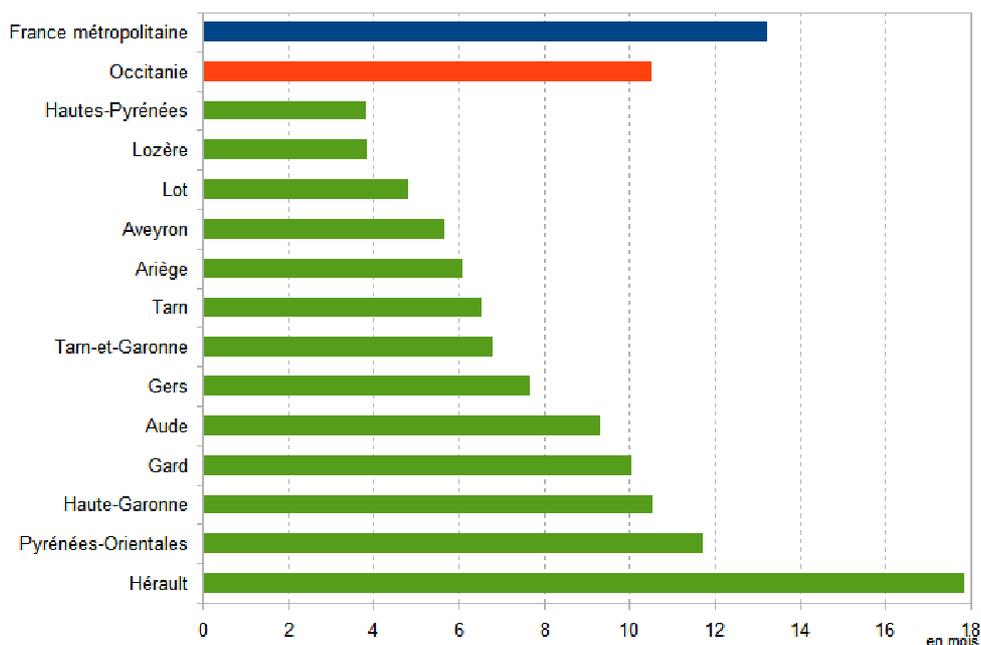


* demandes/attributions

Source : ministère de la Cohésion des territoires, Infocentre Système national d'enregistrement (SNE) - données au 31/12/2016

Satisfaction de la demande : des délais très supérieurs à la moyenne dans l'Hérault

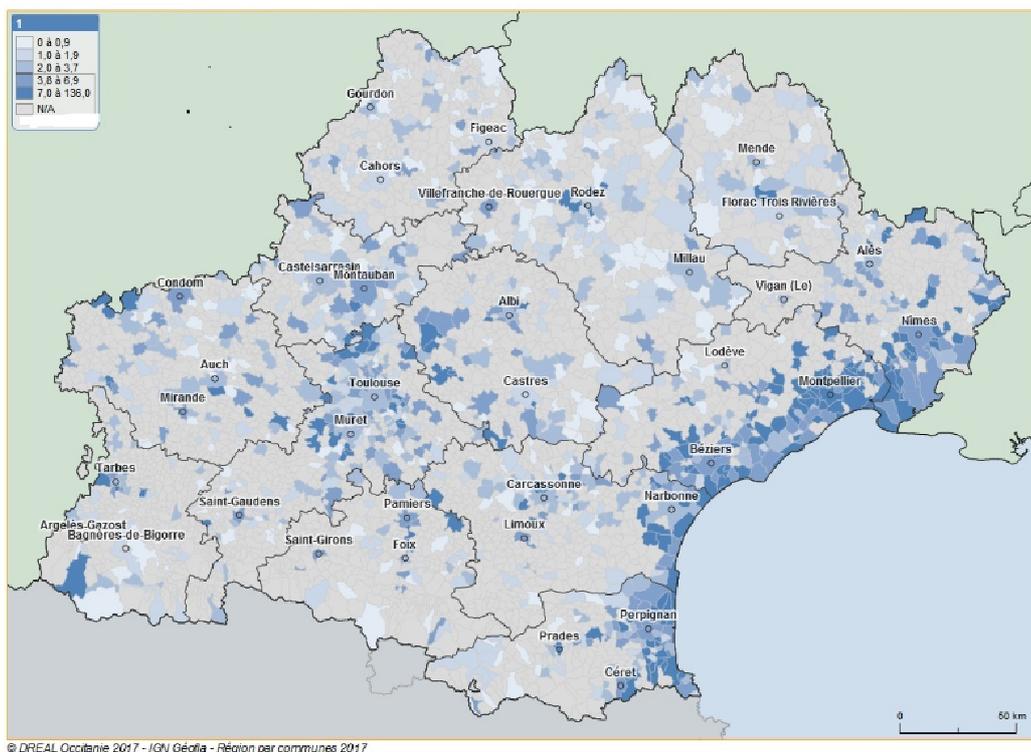
Délai de satisfaction de la demande en 2016 (en mois)



Source : ministère de la Cohésion des territoires, Infocentre Système national d'enregistrement (SNE) - données au 31/12/2016

Une forte pression le long du littoral

Pression* de la demande de logement par commune en 2016



* demandes/attributions

Source : ministère de la Cohésion des territoires, Infocentre Système national d'enregistrement (SNE) - données au 31/12/2016

Pour en savoir plus :

- [Portail Interministériel Cartographique Occitanie \(PICTO\)](#)